



Paris, le 23 janvier 2017

**Madame Myriam EL KHOMRI**

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la  
Formation professionnelle et du

Dialogue social

127 rue de Grenelle

75007 PARIS 07

Madame La Ministre,

Les 17000 salariés du groupe Vivarte, qui comprend notamment les enseignes :

- **La Halle aux chaussures**
- **La Halle aux vêtements**
- **Minelli**
- **Besson**
- **André**
- **Chevignon**
- **Pataugas**
- **Naf-Naf**
- **Caroll**

Sont actuellement sous la menace de fermetures de nombreux points de vente et de suppression d'emplois. Si des licenciements devaient effectivement être décidés par les directions de ces enseignes sous la pression des actionnaires, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que les sommes perçues par le groupe Vivarte au titre du CICE pour l'année 2016 et celles à venir pour 2017, soient intégralement consacrées à l'accompagnement et à l'aide au retour à l'emploi des salariés licenciés. Il serait tout à fait anormal que les fonds du CICE, argent public, alimente les fonds des actionnaires en laissant à la charge de la collectivité, les coûts sociaux des décisions actionnariales.

En ne doutant pas que vous receviez favorablement cette légitime demande, et en restant à votre entière disposition,

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes cordiales salutations.

**Michel PEYRAGA** *Coordinateur CFTC du Groupe VIVARTE*

**CFTC GROUPE VIVARTE 5 avenue de la porte de Clichy 75017 PARIS.**  
**Contact : Michel PEYRAGA 06.26.58.09.97.**

